



COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
DE BASTIA

Conseil du 10 avril 2019

DELIBERATION DU CONSEIL

DE LA

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE BASTIA

OBJET : Adoption du Budget Primitif 2019 -- Budget Principal

L'An Deux Mille dix-neuf, le 10 avril à 17h30, le Conseil de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni à l'hôtel de Ville de BASTIA en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François TATTI, sur convocation en date du 4 avril 2019.

PRESENTS : Guy ARMANET, Serena BATTESTINI, Marie-Christine BERTOLUCCI, Jean BIAGGINI, Philippe PERETTI, Marie-Dominique CARRIER, Emmanuelle DE GENTILI, Pierre SAVELLI, Marie-Dominique GIAMARCHI, Mattea LACAVE, Jean-Joseph MASSONI, Catherine MEZZANA, Emma MUSSIER, Jean-Jacques PADOVANI, Linda PIPERI, Ivana POLISINI, Henri POYET, Louis POZZO DI BORGO, François-Xavier RIOLACCI, Michel ROSSI, François TATTI, Marie-Hélène VALENTINI, Françoise VESPERINI.

ONT DONNE POUVOIR :

Valérie BIANCHI	à	Guy ARMANET
Angèle BRUNINI	à	Ivana POLISINI
Thérèse LORENZI	à	Marie-Hélène VALENTINI
Pierre-Noel LUIGGI	à	Mattea LACAVE
Etienne PERFETTI	à	Jean BIAGGINI
Gilles SIMEONI	à	Pierre SAVELLI
Céline SIMONI	à	Marie-Dominique GIAMARCHI
Michel SIMONPIETRI	à	Louis POZZO DI BORGO
Jean-Noël VALERY	à	Emma MUSSIER
Jean ZUCCARELLI	à	François-Xavier RIOLACCI

QUORUM : 21

ABSENTS : Eliane ARRIGHI-LENZIANI, Marie-Paule HOUEMER, Jean-Louis MILANI, Jean-Michel SAVELLI, Lucien NATALI, Dominique ROSSI, Julien MORGANTI.

Monsieur le Président ouvre la séance, constate le quorum et invite le Conseil à désigner son Secrétaire. Serena BATTESTINI est élue secrétaire de séance.

OBJET : Adoption du Budget Primitif 2019 – Budget Principal

Le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2001-1966 du 24 décembre 2001 portant transformation du District de Bastia en Communauté d'Agglomération et fixant les compétences de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2018-06-13-00 du 13 juin 2018 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu l'instruction comptable M14 applicable aux communes et à leurs groupements ;

Vu la délibération du 25 mars 2019 actant le vote du compte administratif 2018 du budget Principal ;

Vu la délibération du 25 Mars 2019 actant la tenue du débat d'orientation budgétaire 2019 ;

Considérant qu'il convient d'adopter le budget primitif 2019 du Budget Principal avec reprise des résultats du compte administratif 2018 ;

Vu l'avis favorable de la commission Moyens, planification et transparence de l'action communautaire du 8 avril 2019 ;

Vu l'avis favorable du Bureau du 1^{er} avril 2019 ;

Vu le rapport n°20190410/01 ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

DECIDE

(A la majorité)

De voter le Budget primitif 2019 du Budget Principal :

(Absentions : Mmes et MM. Riolacci, Zuccarelli, Savelli Pierre, Peretti, Carrier, De Gentili, Lacave, Massoni, Piperi, Polisini, Brunini, Luiggi et Simeoni, Armanet, Giamarchi, Padovani, Poyet, Pozzo di Borgo, Valentini, Bianchi, Lorenzi, Perfett, Simoni, Simonpietri)

- Par chapitre pour la section de fonctionnement sur le chapitre 012

(Absentions : Mmes et MM. Riolacci, Zuccarelli, Savelli Pierre, Peretti, Carrier, De Gentili, Lacave, Massoni, Piperi, Polisini, Brunini, Luiggi et Simeoni)

- Par chapitre pour la section de fonctionnement

– En dépenses, sur chacun des chapitres : 011, 014, 65, 66, 67, 68, 022, 023, 042, 043

– En recettes, sur chacun des chapitres : 013, 70, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 042 et 043

- Par chapitre pour la section d'investissement

– En dépenses, sur chacun des chapitres : 010, 20, 204, 21, 23, 3007, 3010, 3011, 3012, 3013, 3015, 3016, 3017, 3018, 3019, 3020, 10, 13, 16, 18, 26, 27, 020, 040, 041,

– En recettes, sur chacun des chapitres : 010, 13, 16, 20, 204, 21, 22, 23, 10, 1068, 138, 165, 18, 26, 27, 024, 021, 040, 041.

OBJET : Adoption du Budget Primitif 2019 – Budget Principal

ADOPTÉ

Le Budget primitif du budget principal pour l'exercice 2019 qui s'établit en recettes et dépenses à 48 391 000,00€ ;

DEPENSES

- D'Investissement : 10 807 000,00€
- De Fonctionnement : 37 584 000,00€

RECETTES

- D'Investissement : 10 807 000,00€
- De Fonctionnement : 37 584 000,00€

PRÉCISÉ

Que les reports de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont intégrés au budget 2019.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

François TATTI

Acte certifié exécutoire
après dépôt en préfecture
le **19 AVR. 2019**
et publication ou notification
du **19 AVR. 2019**
La Directrice de l'Administration Générale
Nora MOGHRAOUI